

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres du Groupe d'action sur le poids ÉquiLibre, tenue à Montréal, le 27 novembre 2019.

Membres présents

Achour Bali	Johanne Fortin Lemire	Nathalie Rolland
Andrée-Ann Dufour Bouchard	Julie Witty Chagnon	Pascale Lavache
Anne-Sophie Robitaille	Karah Stanworth-Belleville	Roxanne Léonard
Anouck Senécal	Karine Lizée	Véronique Bernier
Caroline Trudeau	Laurence Cousineau Sigouin	
Delia Cozariuc	Laurent Coué	
Diane Côté	Louise Lachapelle	
Etienne Dumais-Roy	Marie-Claude Beaudet	
Jackie Tardif	Marina Beshay	
Jacques Sauvageau	Maryse Lefebvre	

Invité

Audrey Desaulniers
CPA, auditrice, APSV

1. Constat du quorum et ouverture de l'assemblée

À 18h38, en l'absence de la présidente, la vice-présidente, Anouck Senécal, souhaite la bienvenue aux participants et présente les membres du conseil d'administration.

La vice-présidente propose Laurence Cousineau-Sigouin comme secrétaire de l'assemblée. Elle est appuyée par Roxanne Léonard. Elle constate ensuite le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Anouck Senécal présente l'ordre du jour à l'assemblée. Sur proposition de Jackie Tardif, appuyée par Johanne Fortin Lemire, l'ordre du jour est adopté.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 novembre 2018

Anouck Senécal interroge les membres présents l'année dernière sur la conformité du procès-verbal de la précédente assemblée générale annuelle.

Nathalie Rolland propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 13 novembre 2018. Elle est appuyée par Etienne Dumais-Roy.

4. Présentation du rapport financier audité 2018-2019

Anouck Senécal invite Audrey Desaulniers de la firme APSV comptables professionnels agréés Inc., qui a agi à titre d'auditeur pour l'année 2018-2019, à présenter le rapport financier audité.

5. Nomination de l'auditeur pour l'exercice se terminant le 31 août 2020

Anouck Senécal ainsi que les autres administrateurs se disent satisfaits des services d'APSV comptables professionnels agréés Inc. et suggèrent de nommer la firme pour agir à titre d'auditeur pour l'exercice se terminant le 31 août 2020. Ils précisent que la firme connaît très bien les OBNL puisque la majorité de leurs clients sont des OBNL. Ils ajoutent aussi que leur localisation est un atout puisque leur bureau est situé dans le même bâtiment qu'ÉquiLibre.

Sur proposition d'Anouck Senécal, appuyée par Etienne Dumais-Roy, le mandat d'audit des états financiers d'ÉquiLibre au 31 août 2020 est octroyé à la firme APSV comptables professionnels agréés Inc.

6. Présentation du bilan des activités 2019-2020

Anouck Senécal invite Roxanne Léonard à prendre la parole.

Roxanne Léonard félicite chaudement tous les membres de l'équipe pour leur excellent travail et remercie les administrateurs pour leur précieux soutien ainsi que les bénévoles et partenaires pour leur contribution aux projets d'ÉquiLibre. Elle invite ensuite Andrée-Ann Dufour-Bouchard, Anne-Sophie Robitaille et Karah Stanworth-Belleville à présenter les retombées des projets sur lesquels elles ont travaillé au cours de la dernière année.

Anouck Senécal, au nom de tout le conseil d'administration, félicite la directrice et son équipe pour tout le travail réalisé cette année.

7. Ratification des actes des administrateurs pour l'exercice 2018-2019

Anouck Senécal propose que l'assemblée générale ratifie les actes posés par le conseil d'administration au cours de l'année financière se terminant le 31 août 2019. La proposition est appuyée par Johanne Fortin Lemire et secondée par Anne-Sophie Robitaille.

8. Proposition de modifications aux règlements généraux

Anouck Senécal invite Nathalie Rolland à prendre la parole pour ce point. Celle-ci explique que les changements proposés visent la mise à jour des règlements, selon les meilleures pratiques. Le changement principal est l'ajout de la possibilité de tenir le vote pour les élections des administrateurs de façon électronique. Ainsi, le vote pourrait se faire à travers tout le Québec et permettrait à tous les membres de pouvoir voter.

Sur proposition de Jackie Tardif, appuyée par Delia Cozariuc, les propositions de modifications aux règlements généraux sont adoptées.

9. Élections au conseil d'administration

Anouck Senécal propose Etienne Dumais-Roy pour présider ce point de l'ordre du jour. Il est appuyé par Johanne Fortin Lemire.

Il y a cinq postes en élection. Les mandats de Fannie Dagenais, Marie-Pierre Gagnon-Girouard, Nathalie Rolland, Jacques Sauvageau et Anouck Senécal arrivent à échéance. Seule Marie-Pierre Gagnon-Girouard ne souhaite pas renouveler son mandat.

Etienne Dumais-Roy propose Delia Cozariuc comme secrétaire d'élections, il est appuyé par Roxanne Léonard.

Il propose également Maryse Lefebvre et Andrée-Ann Dufour-Bouchard comme scrutatrices. Anouck Senécal appuie la proposition.

Etienne Dumais-Roy déclare les cinq postes vacants et explique les défis et objectifs de l'organisme pour les deux prochaines années ainsi que les attentes envers les administrateurs. Il sollicite les mises en candidature des membres réunis en assemblée. Puisqu'aucune candidature spontanée n'est soumise, il clôt l'appel de

candidature. Par la suite, il annonce les candidatures reçues à l'avance, c'est-à-dire celles des quatre administrateurs sortants qui souhaitent renouveler leur mandat.

Comme le nombre de candidatures soumises est inférieur au nombre de postes vacants, les cinq candidats sont élus par acclamation. Les administrateurs sortants, Fannie Dagenais, Nathalie Rolland, Jacques Sauvageau et Anouck Senécal, sont réélus.

Etienne Dumais-Roy conclut les élections félicitant les administrateurs élus. Il remet ensuite la présidence de l'assemblée à Anouck Senécal.

10. Fin de l'assemblée

Anouck Senécal conclut en félicitant à son tour les administrateurs élus et en remerciant de nouveau les employés, bénévoles, partenaires et les administrateurs. Elle clôt l'assemblée générale annuelle 2018-2019 à 19 h 43.

Procès-verbal rédigé par Roxanne Léonard.

Secrétaire d'ÉquiLibre
Procès-verbal adopté le 24 novembre 2020